****

**KIT DE COMMUNICATION**

pour les 40 communes de Grand Poitiers

*- Niveau Alerte renforcée Sécheresse -*

***Grand Poitiers Communauté Urbaine et Eaux de Vienne vous informent de la situation de sécheresse dans le département de la Vienne, notamment dans les 40 communes de Grand Poitiers.***

Dans ce kit de communication, Grand Poitiers Communauté Urbaine et Eaux de Vienne vous proposent des supports de communication pour sensibiliser la population aux économies d’eau.

[***En cliquant ici****,*](https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/eau/kit-de-communication-secheresse) *vous pourrez télécharger le visuel de la campagne Sécheresse 2023 et un visuel complémentaire mettant en avant les restrictions de consommation d’eau en niveau d’alerte renforcée Sécheresse.*

*Plusieurs formats vous sont proposés pour vos supports imprimés (bulletin municipaux) et numériques (site web de la commune, réseaux sociaux, panneaux électroniques…).*

**Pour vos réseaux sociaux (y intégrer l’un des visuels du kit communication) - exemple de message** :

❗ ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE ❗ Des restrictions de consommation à partir du réseau d’eau potable sont en vigueur dans les 40 communes de Grand Poitiers.

Grand Poitiers Communauté Urbaine et Eaux de Vienne vous informent et conseillent.

Pour plus d'informations : grandpoitiers.fr/eau et eauxdevienne.fr

#### **Pour vos panneaux numériques d’information - exemple de message** :

Sécheresse dans la Vienne : réservons l’eau potable aux usages essentiels.

Plus d'informations : grandpoitiers.fr/eau et eauxdevienne.fr

#### **Pour le répondeur téléphonique de votre collectivité - exemple de message :**

La Vienne est actuellement en niveau d’alerte renforcée sécheresse. Réduisons notre consommation d’eau potable au strict nécessaire : s’hydrater, se laver, cuisiner.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de grandpoitiers.fr/eau ou eauxdevienne.fr

**Pour l’envoi de SMS d’alerte infos – exemple de message :**

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE. Informez-vous sur les restrictions en cours de consommation d’eau potable sur grandpoitiers.fr/eau et eauxdevienne.fr et vigieau.gouv.fr

**Pour votre site internet et/ou votre magazine municipal :**

**Texte court**

**Sécheresse : économisons l’eau !**

Le département de la Vienne connaît de nouveau une sécheresse avec des précipitations mensuelles déficitaires ces derniers mois, en avril, en mai et en juillet 2023. Les ressources en eau potable, déjà fragilisées par la sécheresse 2022, sont très vulnérables.

**Dans ce contexte de sécheresse, nous appelons chaque foyer à utiliser l’eau de manière économe et raisonnée.**

Conseils, bonnes pratiques et interdictions d’usage définies par arrêté préfectoral sont consultables sur les sites web de Grand Poitiers et d’Eaux de Vienne : grandpoitiers.fr/eau et eauxdevienne.fr

**Texte long**

**Sécheresse : économisons l’eau !**

## **Des ressources en eau très vulnérables**

Le département de la Vienne connaît de nouveau une sécheresse avec des précipitations mensuelles déficitaires ces derniers mois, en avril, en mai et en juillet 2023. Dans ce contexte, les ressources en eau potable, déjà fragilisées par la sécheresse 2022, sont très vulnérables et des appels à la modération ont été lancés par les distributeurs d’eau potable, que sont Grand Poitiers et Eaux de Vienne et par la préfecture, depuis avril 2023. Les mesures actuelles d’alerte renforcée sécheresse (niveau 3 sur 4) concernent les usages publics et privés, à partir du réseau d’eau potable.

**Dans le contexte de sécheresse, Grand Poitiers et Eaux de Vienne relaient les interdictions de consommation définies par arrêté préfectoral et appellent chaque foyer à utiliser l’eau de manière économe et raisonnée.**

**Sont interdits :**

* le remplissage et la vidange des piscines privées de plus d’1m3, sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant le niveau d'alerte et uniquement pour un volume destiné à la sécurité et à l'intégrité du bassin
* le lavage de véhicules chez les particuliers (cette interdiction est valable toute l’année)
* le lavage des véhicules par les professionnels, sauf avec du matériel haute pression équipé de buses optimisant la consommation d’eau et limité aux programmes les plus économes en eau ou disposant d'un système de recyclage d'eau
* le nettoyage des façades, vitrages, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées, sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ou lié à des travaux réalisés par une entreprise de bâtiment et travaux publics
* l’arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d’agrément, espaces verts

**Sont interdits, entre 11h et 18h :**

* l’arrosage des jardins potagers
* l’arrosage des terrains de sport
* l’arrosage des pépinières de production et jardineries

**Eco-gestes simples, à adopter dès maintenant :**

* Fermez les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents, rasage
* Préférez une douche (4-6 mn) à un bain
* Remplissez complètement votre lave-linge et votre lave-vaisselle avant de les mettre en route
* Nettoyez vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser vos plantes.

Retrouvez plus de conseils et suivez l’évolution de la situation sur les sites web de Grand Poitiers et d’Eaux de Vienne : grandpoitiers.fr/eau et eauxdevienne.fr